



**Conseil d'administration
Séance du 19 juin 2015**

**Délibération n°21-2015
Remboursement partiel des droits d'inscription pour un stage grand
public sur le site de Caen**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'inscription du projet de délibération à l'ordre du jour du conseil

Madame Elisabeth Mies-Wallet, professeure au sein des ateliers grand public de l'établissement, en arrêt de travail pendant plusieurs jours, n'a pu assurer que 3 jours de stage « dessin, peinture, modelage autour d'Yvonne Guégan (2) » sur les 5 initialement prévus (coût de l'inscription au stage les 6, 13, 20, 27 mai et 3 juin 2015 : 115,50 euros).

Il est donc proposé d'accorder un remboursement partiel des frais d'inscription aux trois élèves inscrits à ce stage, soit 2 jours : 46,20 euros X 3 = 138,60 euros.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide de procéder au remboursement partiel des frais d'inscription pour les 3 élèves inscrits au stage « dessin, peinture, modelage autour d'Yvonne Guégan (2) », soit 46,20 euros par inscription X 3 = 138,60 euros.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 16

Votants : 19 - vote à l'unanimité

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le
- La publication le

25 JUIN 2015

PREFECTURE DU CALVADOS

25 JUIN 2015

COURRIER